

**COMPTE-RENDU de la REUNION  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du lundi 17 novembre 2014 à 20 heures  
Espace Haute Charente à Roumazières Loubert**

**Invitées excusées :**

Mme Murièle BOIREAU Sous-Préfète de Confolens  
Mme Dominique DECLERCQ Trésorière Saint Claud

**Délégués communautaires :**

**Membres présents :**

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, POINET Marie-Claude, MASDIEU Marie-Agnès, DELAHAYE Vincent, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, MARTIN Alain, POINT Fabrice, STRACK Patrick, DEVILLE Serge, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, RIVAUD Jean-Marie, DUVERGNE Jean-François, FERNANDES Sonia, MARSAC Jacques, MATHIAS Jean-Pierre, GAILLARD Olivier, DUTEIL Pascal, RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, WORCZYNSKI Michel, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, NOBLE Jacques, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, ROUSSEAU Katia, VITEL Denis, RENAUD Christelle, PERINET Olivier, RIVET Bernadette (suppléante), SOULAT Pierre.

**Membres absents excusés :**

GROS Bernadette, SUDRE Patrick, DE RICHEMONT Henri, MULALIC Nedzad, GUIMARD Elisabeth, DUPIT Jacques, GONDARIZ Christine.

**Invités Elus présents :**

Mr Jérôme LAMBERT Député  
Mr Gérard DESOUHANT Président Pays Charente Limousine  
Mme Madeleine NGOMBET Conseillère Régionale

**Invités Elus excusés :**

Mr Philippe BOUTY Président Communauté de Communes du Confolentais  
Mr Claude BURLIER Conseiller Général  
Mr Jean-Pierre MONTAUBAN Conseiller Général  
Mr Jean-Marie JUDGE Conseiller Général

*Journalistes et correspondants de la Presse :* Madame Marie Françoise CORMIER

**Date de la convocation :** 07 novembre 2014

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation CR du dernier CC 29/09/14
- Autorisation pour consultation bureau d'études pour réaliser notre schéma de mutualisation des services
- Répartition de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) pour les communes de Saulgond, St-Mary
- Soutien aux communes - Validation des décisions de la commission réunie le 28/10/14
  - Délibération pour fourniture d'enrobé
- Financement du projet Ornithologique de Foucherie à Lésignac Durand (porté par l'Office de Tourisme)
- Gymnase Roumazières Loubert - Travaux des Sanitaires à prévoir -
- Gymnases Chasseneuil sur Bonnieure - création Local de rangement et Eclairage -
- Zone d'activités Economiques « Chantalouette » à Exideuil sur vienne à intégrer dans le PLU
- Acquisition du terrain de la MSP à Chabanais - Acte administratif
- Régularisation cadastre parcelles du SIAT sur commune de Pressignac
- Cession benne Ordures Ménagères à CALITOM
- Assujettissement à la TVA pour les Hébergements d'entreprises (ZAE Les Chassats et Bois de la Marque)
- Financement à court terme (Trésorerie)
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président de la CdC Haute Charente, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des absents.

### **Approbation CR dernier CC 29/09/14**

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux de la dernière réunion, le **Compte Rendu du Conseil Communautaire du 29/09/2014** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **Autorisation pour consultation bureau d'études pour réaliser notre schéma de mutualisation des services**

Jacques MARSAC rappelle plusieurs démarches de mutualisation lancées par notre collectivité : extincteurs, rigoles Reverdo, vérifications périodiques obligatoires...

A ce titre, suite à l'enquête sur la mutualisation des biens et services lancées en juillet 2014 auprès des 37 communes, un recensement des besoins de 5 ou 6 produits va être lancé dans le but d'aboutir à des commandes groupées, d'où des prix attractifs.

Dans ce cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation avant fin mars 2015, une étude, confiée à un cabinet extérieur spécialisé sur cette question s'avère indispensable ; 5 ou 6 ont été plus ou moins approchés à ce jour.

La première étape est d'effectuer un état des lieux des collectivités du territoire, en ce qui concerne la mutualisation existante, le personnel et le matériel.

A ce titre, il invite les communes qui n'ont pas encore répondu au recensement sur le personnel et le matériel lancé en octobre à envoyer au plus vite leurs éléments à notre collectivité.

Danièle TRIMOULINARD s'interroge sur le caractère indispensable de cette étude, ainsi que son coût. De 10 à 30 K€ lui répond Jacques MARSAC

Jean-Marie RIVAUD souligne la difficulté à répondre au questionnaire.

Madeleine NGOMBET propose l'idée de mutualiser cette étude stratégique avec d'autres communautés.

### **Répartition de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) pour les communes de Saulgond, St-Mary**

L'IFER est constituée de neuf composantes et concerne certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications

La Haute Charente est concernée par la composante suivante : l'imposition forfaitaire sur les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (article 1519 D du CGI).

La répartition de l'IFER, **non modifiable**, fixée par la loi de finances est de :

**20%** pour la commune, **50%** pour la CCHC, **30%** pour le département.

Michel COQ expose que les projets de ferme éolienne de Saulgond et Saint Mary ont été réalisés avant ou durant la prise de compétence « Création et délimitation de zone de développement de l'éolien » par notre Communauté de Communautés.

De ce fait notre collectivité souhaite respecter son engagement, le temps du mandat 2014/2020, en reversant une partie de l'IFER reçue à ces 2 communes

En accord avec les maires de Saulgond et de Saint Mary, il est proposé de reverser 50 % de l'IFER communautaire à ces deux communes, dans le cadre d'un fonds de concours analogue au dispositif « Soutien aux communes », et a fortiori à l'ensemble du territoire, si de nouveaux projets éoliens venaient à se développer.

Denis VITEL fait part de sa déception concernant le montant annoncé par l'opérateur au moment du lancement de l'opération : 18 K€ et la somme effectivement perçue à ce jour. De plus, il indique que la DGFIP (Mme Sagrario CHAUMONT) lui a indiqué qu'il ne percevrait l'IFER 2014 qu'en avril 2015, tout comme notre CdC.

Le député Jérôme Lambert demande à recevoir copie du courriel sur le sujet de l'administration de l'Etat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au versement de la moitié de l'IFER reçue par notre collectivité aux communes de Saulgond et Saint Mary, et aussi pour les communes qui auront fait le choix de ces mêmes opérations et ce, le temps du mandat en cours (**versement fait sous forme de l'aide aux communes**). Il est précisé également que pour l'IFER 2013, versée en 2014, la commune de Saulgond recevra 15 000 € de reversement de notre collectivité, comme nous nous étions engagés. **Une délibération sera prise.**

### **Soutien aux communes**

#### **Validation des décisions de la commission réunie le 28/10/14**

Propositions de la commission :

Elaboration d'un nouveau dispositif Soutien aux Communes : Compte tenu des incertitudes à long terme de la répartition du montant de l'FPIC, Il est proposé une enveloppe de 30 K€ commune pour la prochaine mandature, avec une 1<sup>ère</sup> tranche de 15 K€ A mi-mandat, soit en mars 2017, les élus réajusteront, à la hausse ou à la baisse si

besoin, le dispositif.

Jacques MARSAC rappelle pour les communes que la totalité des subventions dans un plan de financement doit être inférieure à 80 %, et que le fonds de concours attribué dans le cadre du dispositif « Soutien aux communes » ne doit pas être considéré comme une subvention.

Enfin, la voirie communale peut être prise en compte dans le cadre du dispositif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide ce nouveau dispositif « Soutien aux Communes »

**Une délibération sera prise.**

### Les 2 dossiers suivants ont été présentés

Saint Claud : Construction d'ateliers municipaux pour 84 K€ Accord de 15 K€

Parzac : acquisition d'un tracteur pour 42 K€ Accord de principe, en attendant sa demande officielle, incluant les autres aides obtenues

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les contributions financières dans le cadre de l'Aide aux communes énoncées ci-dessus. **Une délibération sera prise.**

### Fourniture d'enrobé

Le Président rappelle aux délégués qu'une commande d'enrobés à froid de 62 T a été faite par notre collectivité et livrée aux communes membres

Le montant de la facture s'élève à 7 031.52 €TTC

Dépense non inscrite dans le cadre du programme FDAC, une délibération est nécessaire pour permettre de régler la facture.

Le Président souhaite que cette fourniture d'enrobé ne soit pas refacturée aux communes.

Cette dépense étant hors programme FDAC, une délibération est nécessaire pour permettre de régler la facture au fournisseur sans refacturation aux communes.

Avis favorable de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

### Financement du projet Ornithologique de Foucherie à Lésignac Durand (porté par l'Office de Tourisme)

Sébastien LAVAUZELLE présente le projet « Ornithologique de la Foucherie » à Lésignac Durand

L'observatoire (date de 1992) présente un intérêt touristique, un intérêt scientifique pour le suivi et le comptage des oiseaux migrateurs (Canards siffleurs, sarcelles d'hiver, échassier etc. trouvent ici nourriture et font des lacs un lieu de nidification ou une halte migratoire) et un intérêt pédagogique.

Des améliorations doivent être apportées à ce site vieux de 22 ans.

Le projet présenté ci-dessous mise sur la valorisation du site par l'acquisition de mobilier, de petits équipements et l'édition d'une brochure.

L'Office de Tourisme de Haute Charente portera le projet et notre collectivité apportera une participation financière.

Plan de financement prévisionnel :

Coût			Financement	
<u>Libellé</u>	<u>Devis n°</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Montant €</u>
Mobilier valorisation haie et espèces d'oiseaux	DE000146	14 379.60 €	Programme Leader	9 703.25
Longue-vue		3 769.70 €	Conseil Général	4 777.53
Mobilier de plein air pour protection de la longue-vue	E14-1010-01	2 160.00 €		
Achat parc de 5 jumelles		525.00 €	CCHC	3 697.52
Brochure Ornithologiste 1000ex	077701/00	1 344.00 €	Autofinancement	4 000.00
<b>Coût total</b>		<b>22 178.30 €</b>		<b>22 178.30</b>
<b>Valorisation</b>				
2 m3 béton pour installation des mobiliers		300.00 €		
Temps de travail équipe d'installation (70h)		700.00 €		

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le projet « Ornithologique de la Foucherie » à Lésignac Durand

Avis favorable de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

### Gymnase Roumazières Loubert - Travaux des Sanitaires à prévoir -

Le Président indique que des travaux doivent être programmés d'urgence pour remettre en état les sanitaires du gymnase à Roumazières Loubert et propose de lancer consultation pour réaliser ces travaux.

Avis favorable de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

## **Gymnases Chasseneuil sur Bonnieure Création Local de rangement (1<sup>er</sup> gymnase)**

La poursuite de ce projet a été validée lors du CC du 29/09 dernier et les étapes suivantes:

Michel Coq expose que deux opérations concomitantes sont prévues et doivent être validées :

- Transférer le permis de construire accordé à la commune au profit de notre collectivité,
- Lancer la consultation pour les travaux.

Avis favorable de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

## **Eclairage (2<sup>ème</sup> gymnase)**

Concernant le défaut d'éclairage de la salle, Michel COQ propose de se rapprocher du SDEG.

Jean-Claude FOURGEAUD fait part de sa déception d'un délai d'intervention aussi long (insuffisances signalés en septembre), d'autant plus qu'il subit la pression régulière des usagers.

Michel COQ demande à Jean-Pierre COMPAIN, 2<sup>nd</sup> vice-président du SDEG, d'intervenir auprès du syndicat d'électricité.

Avis favorable de l'assemblée à l'avancement de ce dossier.

## **Zone d'activités Economiques « Chantalouette » à Exideuil sur vienne à intégrer dans le PLU**

Michel COQ souligne que la CdC de Haute Charente, qui dispose de la compétence « Développement économique », doit valider le caractère de « terrain à finalité économique » d'une réserve foncière située derrière la ZA de Chantalouette.

Cet espace foncier nouvellement classé sera intégré dans le PLU communal.

Accord à l'unanimité, moins la voix de Jean-François DUVERGNE, partie prenante à cette opération.

**Une délibération sera prise.**

## **Acquisition du terrain de la MSP à Chabanais - Acte administratif**

Le Président expose que la commune de Chabanais est propriétaire d'un terrain figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

La commune de Chabanais a fait part de son accord, en vertu d'une délibération en date du 4 février 2014, pour céder gratuitement ledit terrain à notre collectivité, afin de construire une maison de santé.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur :

- l'acquisition par la CCHC d'un terrain de 7 701 m<sup>2</sup> sur la commune de Chabanais,
- l'autorisation à donner au Président pour signer l'acte administratif de transfert de propriété entre la commune de Chabanais et notre collectivité, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Avis favorable de l'assemblée, transaction au prix de 10€ **Une délibération sera prise.**

## **Régularisation cadastre parcelles du SIAT sur commune de Pressignac**

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique de la retenue de Lavaud (SIAT) a été dissous par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2005

Notre collectivité exerçant les compétences en vue desquelles le SIAT avait été institué, celle-ci s'est substitué de plein droit aux droits et obligations du SIAT et a repris l'actif et le passif de celui-ci

Pour régulariser la situation patrimoniale de notre collectivité vis-à-vis du cadastre, l'établissement d'un acte de transfert de propriété s'avère indispensable concernant les anciens biens fonciers du SIAT

Ces terrains sont localisés sur la commune de Pressignac section E, aux lieux-dits :

- « Les Landes », parcelles n° 639 et 640 = 9 170 m<sup>2</sup>
- « les Bouèges », parcelles n° 849, 851, 852, 855, 867, 868, 869, 870, 877, 878 = 33 342 m<sup>2</sup>
- « Laugerie », parcelles n° 1082 et 1202 = 16 586 m<sup>2</sup>

Soit un total de 49 928 m<sup>2</sup>

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur ces régularisations.

Avis favorable de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

## **Cession benne Ordures Ménagères à CALITOM**

Le Président rappelle qu'en 2003 notre collectivité a transféré la compétence « collecte » à CALITOM et a mis à disposition ses biens pour l'exercice de la compétence

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules de collecte, le Syndicat Mixte a procédé à des acquisitions de Bennes neuves

ET de ce fait sollicite la CdC sur le retour dans son patrimoine ou sur la cession à CALITOM de la benne châssis (50 211€ inscrit à l'actif) et (+ 30 191€ lève conteneurs) = 80 403€)

Avis favorable de l'assemblée à la cession à CALITOM de la benne et des lève conteneurs. **Une délibération sera prise.**

## **Assujettissement à la TVA pour les Hébergements d'entreprises (ZAE Les Chassats et Bois de la Marque)**

Jacques MARSAC expose que les quatre bâtiments construits dans le cadre de l'opération « Hébergement d'entreprises » sur les zones d'activités de Roumazières Loubert et Chabonais seront loués dans une finalité commerciale. Il convient d'assujettir cette opération à la TVA.

Depuis le début de l'opération en 2013 et jusqu'à ce jour, nos services ont déclaré, auprès des services de la Préfecture afin de bénéficier du FCTVA, la TVA des travaux, facturés et mandatés, pour les « Hébergements d'Entreprises » situés respectivement sur les ZAE « Bois de la Marque » commune de Roumazières Loubert et « Les Chassats » commune de Chabonais

Courant octobre, les services préfectoraux informent notre collectivité que nous ne pouvons y prétendre puisque ces bâtiments vont être proposés à la location (donc activité commerciale)

En conséquence, *et selon les termes de l'article 226 de l'annexe II du code Général des Impôts*, la collectivité doit solliciter le service des Impôts des Entreprises pour son affiliation à la TVA, à compter du 01 avril 2013, date à laquelle les premières factures ont été mandatées et avec une gestion distincte des deux sites Hébergements d'Entreprises

Avis favorable de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

## **Financement à court terme (Trésorerie)**

Le Président expose la nécessité de recourir à une ligne annuelle de trésorerie de 250 à 500 K€ pour le budget principal, en attendant le versement de subventions obtenues de partenaires, relatives à plusieurs récentes opérations d'investissement. Pour le SPANC, les besoins sont estimés à 30 K€

Avis favorable de l'assemblée. **Des délibérations seront prises.**

## **Questions & Informations diverses**

### ✓ SPANC Paiement en ligne

Le paiement en ligne (par carte bancaire) des prestations du SPANC est désormais possible (Système TIPI)  
Concernant les schémas directeurs à modifier, notre collectivité enverra un courrier en ce sens aux communes.

### ✓ Le 17/12 (avant le conseil communautaire à 18 heures à Genouillac) devrait se dérouler une réunion conjointe des commissions « tourisme » « économie », et « environnement ».

### ✓ FDAC

Une réunion des communes concernées par le FDAC 2015 (communes de l'ex-SIVM, communes de Roumazières Loubert et Brigueuil, canton de Chabonais) va permettre aux communes concernées de confirmer leur intention de réaliser des travaux de réfection de voirie dans le cadre du FDAC.

### ✓ Représentant au CA Collège Chasseneuil sur Bonnieure

Les élus présents nomment Christian FAUBERT comme représentant.

### ✓ Pôle Santé

**Roumazières Loubert** : le bâtiment est ouvert depuis le 1/11. A la fin du mois, l'ensemble des professionnels auront intégré leurs nouveaux locaux.

**Chabonais** : l'acquisition du terrain est en cours, ainsi que la finalisation des plans de l'architecte.

**Massignac** : M. le Maire va procéder au bornage du terrain. 2 solutions immobilières sont envisagées :

- . Préfabriqué de l'entreprise vendéenne Cougnaud
- . Construction classique en dur

**Brigueuil** : achat pour 35 K€ d'un bâtiment dans le bourg, et choix d'un architecte pour réaliser les travaux.

**Saint-Laurent-de-Céris** : acquisition du bâti par notre collectivité 260 K€

### ✓ Futur Comité Départemental Stratégique à la CAF

Dans le cadre des services aux familles, la Caisse d'Allocations Familiales a sollicité l'Association des Maires de la Charente pour nommer des élus qui assureront la représentation des Collectivités locales au sein d'un futur comité départemental stratégique. Marcelle FOUILLEN, candidate, est nommée représentante de notre collectivité.

Le Président lève la séance à 22h30

Arrêté de signatures  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du lundi 17 novembre 2014 à 20h Espace Haute Charente à Roumazières Loubert

**Le Président**  
**Christian FAUBERT**

**Les délégués présents**